

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Date de la convocation
Le 15 novembre 2018

Ordre du jour

- Décision modificative : Intégration au budget primitif des subventions obtenues du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Transfert de compétences à l'EPCI et modification des statuts
- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) vote de l'indemnité au personnel
- Décision modificative : Paiement d'une facture OP 167 Accessibilité Mairie
- Etude des devis
 - ⌘ Devis location photocopieur,
 - ⌘ Devis WIFI,
 - ⌘ Devis plaques et numérotation des rues,
 - ⌘ Devis luminaires dans les bureaux,
 - ⌘ Devis réparation de la grange,
 - ⌘ Devis défibrillateur
 - ⌘ Devis changement de l'escalier au logement de l'ancien bureau de Poste
 - ⌘ Devis réfection des volets de la Mairie
 - ⌘ Contrat assurance multirisque
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: Messieurs Bernard SOULIER, Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE, Christophe RUE et Mesdames Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, Sandrine VERMEERSCH

ABSENT: AUCUN

Monsieur Christophe RUE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 septembre est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 23/11/18

Décision modificative : Intégration au budget primitif des subventions obtenues du Conseil Départemental et du Conseil Régional

Objets : INTEGRATION DES SUBVENTIONS OBTENUES AU BP

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 170 : Constructions	25 773,92	1322 (13) - 170 : Régions	1 812,00
		1323 (13) - 170 : Départements	23 961,92
	25 773,92		25 773,92
Total Dépenses	25 773,92	Total Recettes	25 773,92

Document déposé à la SP de Montluçon le 23/11/18

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Transfert de compétences à l'EPCI et modification des statuts

Sur le rapport de Monsieur le maire, considérant que la communauté de communes du pays de Tronçais souhaite élaborer son PCAET en démarche volontaire en partenariat avec le sde03 qui effectuera en régie certains volets et s'adjoindra d'un ou de plusieurs bureaux d'études pour la validation de certaines étapes ainsi que pour une analyse de la vulnérabilité des territoires et afin que celui-ci dispose des données nécessaires, la communauté de communes mandate le SDE03 pour la récupération des données de consommation sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence plan climat air énergie territorial (PCAET) à la communauté de communes du pays de Tronçais et approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

Document déposé à la SP de Montluçon le 23/11/18

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il figure.

Document déposé à la SP de Montluçon le 23/11/18

RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) vote de l'indemnité au personnel

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 octobre 2018, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. A l'unanimité, les membres présents décident :

Attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné, le RIFSEEP comprend 2 parts : l'IFSE (obligatoire) et le CIA (facultatif).

Les grades concernés par le RIFSEEP sont ceux figurant au tableau des effectifs, soit un adjoint administratif et un adjoint technique.

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 3 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE est versée mensuellement. Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Le versement de la prime IFSE ou la suspension est soumis à condition :

Versement de la prime IFSE dans les cas suivants :

- congés annuels
- congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'adoption
- congés pour accident de service et maladie professionnelle
- congés pour accident de travail et de trajet
- autorisations spéciales d'absence,
- départ en formation (sauf congé de formation professionnelle)
- temps partiel thérapeutique
- congé de maladie ordinaire

Suspension des primes pendant les périodes suivantes :

- congés de grave maladie ou longue maladie
- congés de longue durée
- grève
- suspension
- congés de formation professionnelle

Document déposé à la SP de Montluçon le 29/11/18

Décision modificative : Paiement d'une facture OP 167 Accessibilité Mairie

Objets : PAIEMENT D'UNE FACTURE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 167 : Constructions	2 700,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 700,00
	2 700,00		2 700,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 700,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 700,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 700,00	Total Recettes	2 700,00

Document déposé à la SP de Montluçon le 06/12/18

Etude des devis

M. le maire rappelle au conseil municipal que le copieur multifonction couleur est en location depuis novembre 2014 et propose de le renouveler par un matériel plus récent et plus performant avec un coût moindre.

Suite aux propositions faites, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le photocopieur et retient le devis : **BUREAU et GESTION**

- location du copieur sur 5 ans

Modèle KONICA MINOLTA C224e 174 € H.T. / trimestre.

- Contrat de maintenance :

0.0050€ HT/ copie noire et 0.050€ HT/ copie couleur

AUTORISE le maire à signer le contrat de maintenance entre la commune et la société BUREAU et GESTION ainsi que le contrat de location et ce, pour la durée de 5 ans

Document déposé à la SP de Montluçon le 23/11/18

Monsieur le Maire propose à l'assemblée différents devis. A l'unanimité des membres présents ont été retenus les entreprises suivantes :

Devis de l'association **ESAT** pour la fourniture des plaques et numéros de rue dans le cadre du « Numérues » pour 807,50 € H.T. soit 969,00 € T.T.C. budgété en investissement.

Devis de l'entreprise **SAMAIN** pour le remplacement des luminaires dans les bureaux du maire et du secrétariat de mairie pour 351,00 € H.T. soit 421,20 € T.T.C. budgété en investissement.

Devis de l'entreprise **BERTRAND** pour la réparation de la grange, Chemin de Ferby, qui devient dangereuse pour 1 485,00 € H.T. soit 1 782,00 € T.T.C..

Devis de l'entreprise **MARCADIER** pour le changement de l'escalier dans le logement de l'ancien bureau de Poste pour 5 286,00 € H.T. soit 5 814,60 € T.T.C. budgété en investissement.

Devis de l'entreprise **MARCADIER** pour la réfection des volets de la mairie pour 3 710,00 € H.T. soit 4 452,00 € T.T.C. budgété en investissement.

L'étude des devis de la mise en place de la borne WIFI et du défibrillateur ainsi que le changement du contrat d'assurances multirisques sont reportés à un prochain conseil.

Questions diverses :

Le SICTOM

Son fonctionnement va de plus en plus mal et va peut être disparaître. Une population peu nombreuse et dispersée sur un vaste territoire, le SICTOM doit supporter des frais fixes importants.

De plus, il y a la perspective de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est actuellement de 17€ la tonne et qui passera à 65€ la tonne en 2025.

Le nombre de ramassage va diminuer et la mise en place de poubelle jaune et verte pour chaque habitant est envisagée mais le contribuable devra payer.

Enfin, le centre d'enfouissement de MAILLET fermera en 2028 et les déchets seront transportés à proximité de SAINT ETIENNE, ce qui engendrera des frais de transports considérables.

Donc, la question se pose : est-ce que le SICTOM de Cérilly doit survivre ou faut-il se résoudre à rejoindre un SICTOM plus important ?

Une réunion entre le Président du SICTOM, les maires, les délégués du SICTOM et les délégués communautaires sera prévue en février 2019 pour informer de cette situation difficile et essayer de trouver une solution.

Continuons à trier les déchets pour la survie du SICTOM et pour l'environnement.

L'école MONTESSORI

Le 27 novembre 2018 à 18 heures, à l'issue de la projection d'un film sur la méthode MONTESSORI, une réunion est prévue avec une représentante. Une inquiétude revient souvent comment gravir les échelons du système scolaire avec cette méthode : de la maternelle au CP et ensuite du CM2 à la 6^{ème} ! Nous verrons !

Le marché de Noël

Il se déroulera de 10 heures à 18 heures. Notre club de retraités est bien organisé, les tâches sont déjà réparties. Les dames de l'association feront des gâteaux et les vendront pour alimenter leur caisse. Les conseillers devront se dévouer pour le rangement du soir.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 55.